
Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ DENIS MOREAU, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ,

Promulgation des règlements numéro 326-2021

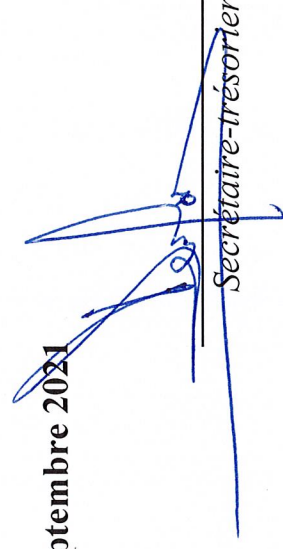
Veillez prendre note que le conseil municipal de la paroisse de Packington a adopté le 5 juillet 2020, le règlement 326-23021 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 287-2017 en vue de la modification grilles spécification des zones agricole (EA) et Agroforestière (Eaf)

Que ledit règlement a obtenu toutes les approbations nécessaires selon la Loi.

Qu'une copie desdits règlements est déposée au bureau de la municipalité où toutes les personnes intéressées par lesdits règlements peuvent en prendre connaissance au bureau de la municipalité sur les heures normales de bureau.

Que lesdits règlements entreront en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À Packington, ce 13^e jour de septembre 2021



Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 335 et 348 du code)
(Avis public de promulgation RG 297 et 298)

Je, soussigné, résidant à *Packington*, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé et en affichant deux (2) copies, aux endroits désignés par le Conseil, entre 13 heures et 17 heures, le 13^e jour de septembre 2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 13^e jour de septembre 2021.

Signé:

